

## **LA PEDICULOSE EST UN PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE DANS LES COLLECTIVITES**

L'importance de cette maladie est liée à la fois à son mode de transmission facile, aux mauvais usages des traitements et à l'évolution de la résistance du cuir chevelu aux anti-parasitaires.

- Les poux se nourrissent de sang et peuvent vivre jusqu'à 2 mois sur le cuir chevelu.
- Le pou pique et l'enfant se gratte.
- La transmission se fait directement par contact d'un sujet parasité à un autre sujet. La transmission indirecte est théoriquement possible en cas d'utilisation successive des peignes, brosses, bonnets, écharpes car le pou ne peut survivre plus de 4 à 36 heures en dehors du cuir chevelu.
- Une pédiculose active (présence de poux et de lentes vivantes) justifie un traitement.

### **Traitement :**

- Les produits doivent être appliqués en quantité suffisante pour imprégner complètement le cuir chevelu. Il est souhaitable de respecter les temps recommandés dans les mentions légales.
- Les peignes anti-poux sont insuffisamment efficaces.
- Après un jour ou deux de traitement, si les poux et les lentes persistent, il faut recourir à des produits d'autres familles.
- Un second contrôle à 12 jours est recommandé. Si les poux sont retrouvés, un nouveau traitement s'impose.
- **Si persistance de démangeaisons et de rougeurs, il est recommandé de consulter un médecin.**

### **Conseils :**

#### ✧ **au niveau individuel**

- Les répulsifs ne sont pas efficaces pour soigner la pédiculose.
- Les sprays sont contre-indiqués chez les enfants asthmatiques.
- **Ne pas traiter les enfants sans examen clinique confirmant la présence de lentes ou de poux, cela ne servirait qu'à rendre le cuir chevelu résistant.**

#### ✧ **au niveau environnemental et collectivité**

- Ne faire un traitement des vêtements et de la literie que dans le cas particulier d'une infection massive d'un membre d'une famille ou de la collectivité.

### **Si nécessaire :**

- \* faire tremper les peignes et les brosses à cheveux dans un produit contre les poux pendant une heure.
- \* laver en machine à 60° avec de la lessive les vêtements et la literie ou faire nettoyer à sec.
- \* entreposer les effets personnels ne pouvant être lavés dans un sac plastique pendant 10 jours.
  
- Que tous les enfants du groupe de la collectivité auquel appartient le parasité soient examinés par une personne formée au dépistage, en collaboration avec la santé scolaire
- Que les parents soient prévenus par écrit par le directeur d'école.
- **Pas d'éviction scolaire en cas de traitement (arrêté du 3 mai 1989).**